



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**Séance du 31 Janvier 2023
Délibération n°DEL-2023-8Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/01/2023Date d'affichage : 25/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER

Procurations : Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR, Madame Monique MORGAT-BEULIN à Mme Sylvie POREAU

Absents excusés : Monsieur Didier AZNAR, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Mise à Jour du Tableau des Emplois

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison de deux nominations à la promotion interne et afin de remplacer le départ à la retraite d'un agent.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} Février 2023 et la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps complet à la même date
- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe à temps non complet (31h41) à compter du 1^{er} Avril 2023 et la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps non complet à la même date
- la création d'un emploi d'Agent Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2023 et la suppression d'un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet à la même date

Grade	Cat.	Durée Hebdo. du poste	Missions pour information	Poste occupé	
				Statut	Temps de Travail
Filière Administrative (service administratif)					
Attaché Territorial	A	35H00	DGS	Titulaire	TC
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe Supprimé au 1 ^{er} février 2023	C	35H00	Agent Administratif Polyvalent	Titulaire	TC
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe Créé au 1 ^{er} Février 2023	C	35H00	Agent Administratif Polyvalent	Titulaire	TC
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C	24H00	Agent Administratif Polyvalent	Titulaire	TNC
Filière Technique (service technique)					
Agent de Maitrise	C	35H00	RST	Titulaire	TC
Agent de Maitrise Supprimé au 1 ^{er} avril 2023	C	35H00	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	TC
Adjoint Technique	C	35H00	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	TC
Adjoint Technique Créé au 1 ^{er} Avril 2023	C	35H00	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	TC
Filière Technique (service scolaire)					
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Supprimé au 1 ^{er} avril 2023	C	31H41	Agent Périscolaire Polyvalent	Titulaire	TNC
Adjoint Technique	C	31H41	Agent Périscolaire Polyvalent	Titulaire	TNC

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 030-213002884-20230131-DEL_2023_8-DE

Principal 1 ^{ère} Classe Créé au 1 ^{er} Avril 2023					
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	31H00	Agent Périodique Polyvalent	Titulaire	TNC
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	28H00	Agent Périodique Polyvalent	Titulaire	TNC
Filière Technique (service Agence Postale Communale)					
Adjoint Technique	C	20H50	Agent d'Accueil de L'APC	CDI	TNC
Filière Police Municipale					
Brigadier-Chef Principal	C	17H50	Agent Police Municipale	Titulaire	TNC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 1111-2 ;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

-**D'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR